

De l'acceptation évidente à un impossible refus, revue de presse de l'avant-votation du 24 septembre 1978

Autor(en): **Girardin, Aurèle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **122 (2019)**

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-885919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De l'acceptation évidente à un impossible refus, revue de presse de l'avant-votation du 24 septembre 1978

AURÈLE GIRARDIN

Cet article est la première partie d'un travail plus important portant sur la perception de la Question jurassienne avant, mais également après le vote du 24 septembre 1978¹.

Introduction

Depuis l'affaire Mœckli² en 1947, les habitantes et les habitants des trois districts du nord du canton de Berne, la région de l'actuel Jura, souhaitent leur indépendance. Se sentant sous le joug de Berne, ils souhaitent obtenir une plus grande liberté. Après plusieurs décennies d'actions diverses plus ou moins pacifiques telles que: manifestations, publications, mais également remblayage de voies de chemin de fer, occupation de préfecture ou murage de porte, les premiers plébiscites ont lieu et de grands changements deviennent possibles. Les votations s'enchaînent pour aboutir à un projet de nouveau canton. Dans le Nord du Jura, on souhaite majoritairement s'émanciper du canton de Berne tandis que, dans le Sud, on préfère rester bernois. Le projet de Constitution est accepté en 1977 par le peuple jurassien. Ce texte est validé, avec restriction, par les chambres fédérales l'année suivante. Ainsi, le 24 septembre 1978 est organisé un plébiscite qui demande à la population suisse si elle accepte la création du canton du Jura et par la même occasion son entrée dans la Confédération.

Comme durant toute la période de la Question jurassienne, les tensions sont vives malgré l'importance des partisans et des partisanes du « oui » dans tous les cantons. Les discours en faveur ou en opposition au canton du Jura ont déjà été plusieurs fois cités et analysés. Cependant,

ces textes proviennent, pour la majorité, des hommes politiques impliqués au cœur de la Question jurassienne. Avant le vote du 24 septembre 1978, ce sont des hommes politiques d'autres cantons, des organisations extérieures à la région du Jura qui prennent position. Leurs mots expriment leur admiration ou leur retenue sur le futur nouveau canton. Ces discours sont intéressants, car ils montrent de quelle manière ces organes politiques et civils perçoivent le Jura et ses habitants et surtout, comment ils considèrent la lutte qu'ils mènent. Et bien sûr, dominant ces visions multiples, le Conseil fédéral s'exprime et offre lui aussi une perception de ces séparatistes. De plus, la période dans laquelle s'inscrit la Question jurassienne est une période de revendications de plusieurs régions dans de nombreux pays qui veulent davantage d'autonomie. Aussi, l'écho du scrutin est mesurable à travers le monde.

Comment le Jura est-il présenté? Quels sont les arguments qui sont mis en avant pour obtenir sa création? Comment les autres cantons le perçoivent-ils et que pensent-ils d'un nouvel arrivant dans la Confédération? Autant de questions qui trouveront leur réponse dans ce texte.

Trente années de tension

Il n'est pas aisé d'analyser les discours de ce type de votation. Tout d'abord, car il s'agit d'une question très sensible. J'en prends pour témoin les mots de Jean-Pascal Delamuraz, alors conseiller national et syndic de Lausanne: « Trente ans durant, le débat jurassien. Trente ans d'alternances d'âpreté et d'apaisement, de passions violentes et de négociations démocratiques, de participation et d'indifférence de la Suisse³. » Il offre ainsi un regard parfait de l'image que la population suisse se fait de la Question jurassienne avant la votation du 24 septembre 1978: une longue période de tensions, parfois marquée par des épisodes de violences. De plus, il critique ouvertement l'immobilisme de la Confédération et il n'est pas le seul. Le journaliste Jean-Claude Buhner écrit: « Il aura fallu que la tension monte dans le Jura pour que les autorités helvétiques s'y intéressent de plus près, craignant sans doute aussi de voir l'image de la Suisse ternie à l'étranger⁴. » Le gouvernement doit alors prendre les événements en main de manière à garantir l'image du pays uni que se donne la Suisse.

Dès lors, les tensions se calment et le Jura parvient à obtenir une première votation. Puis, il se donne une Constitution, acceptée par le peuple et, avec quelques retouches, par les chambres fédérales. Ensuite, les citoyennes et les citoyens du pays sont appelés à voter sur l'acceptation d'un nouveau canton au sein de la Confédération suisse.

De nombreuses opinions apparaissent et il n'est pas aisé de toutes les recenser. Je vais donc différencier des courants généraux dans lesquels je distinguerai des nuances. Jacques Poget, journaliste au *Matin tribune*, publie un article le 22 septembre 1978 dans lequel il donne quatre arguments en faveur de la création du Jura. Je m'en suis inspiré pour créer le squelette de mon analyse, en ajoutant d'autres opinions divergentes. Poget propose quatre types d'intérêts pour la formation du nouveau canton: la résolution immédiate de la crise jurassienne; le respect d'une volonté populaire; un canton romand de plus; offrir une vitrine positive à la Suisse qui est parvenue à résoudre un problème intestinal⁵.

J'ai repris quasi tel quel les premier, deuxième et quatrième arguments qu'il donne et j'y ai ajouté l'opinion négative pour avoir un spectre général, allant des plus fervents partisans jusqu'aux opposants.

Il est cependant nécessaire d'ajouter une remarque préalable. Comme expliqué précédemment⁶, de nombreux écrits paraissent, dont une grande majorité écrite par des personnalités politiques ou des journalistes. Cela ne signifie pas que la majorité, au sein du corps électoral, se moque de l'avenir du Jura; on observe une participation au débat par le biais de lettres de lecteur. Mais d'un point de vue extérieur à la région, il est extrêmement difficile de se forger un avis sur la Question jurassienne. Denis de Rougemont l'exprime parfaitement:

Si l'on n'est pas né Jurassien, si l'on n'a pas de raisons déraisonnables, intéressées au sens vital, émotives, indicibles et donc vraiment sérieuses, de prendre tel ou tel parti dans la profonde, longtemps sourde et tout d'un coup coléreuse délibération en cours chez les habitants des vallées et des plateaux de ce pays, comment se former un jugement sain sur le « problème jurassien⁷ » ?

Ainsi, le spectre général de mon analyse étant issu pour la grande majorité de ces personnalités, il ne saurait refléter exactement l'opinion publique, mais offre un regard sur les discours élaborés à l'occasion de cette votation.

La dissolution d'un « mariage forcé »

L'argument qui apparaît le plus dans les écrits les plus en faveur de la création du canton du Jura est la fin d'un « accident » de l'histoire.

Ce territoire catholique, où l'on parle français, a été attribué fort accidentellement — au début du XIX^e siècle — au canton de Berne, germanophone et réformé. Pendant un siècle et demi, « Berne », forte de son autorité de capitale du canton et de ville fédérale, a été en mesure de s'attacher cette partie du canton, insuffisamment intégrée⁸.

Le président de la ville de Zurich, Sigmund Widmer, exprime ici clairement que l'autonomie jurassienne rectifierait l'injustice qu'a été de rattacher l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne. Cet argument apparaît également dans un communiqué de presse du Comité d'action suisse pour l'accueil du canton du Jura dans la Confédération — auquel participent des hommes politiques tels que Max Petitpierre ou encore Friedrich Traugott Wahlen — paru dans la *Neue Zürcher Zeitung*: « Historisch gesehen wird eine von fremden Mächten 1815 am Wiener Kongress geschlossene « Zwangsehe » zwischen dem Kanton Bern und dem Jura aufgelöst⁹. » Cette fois, le terme *Zwangsehe*, que l'on pourrait traduire par « mariage forcé », prend un sens profond. Il montre qu'au moment même du rattachement entre le Jura et Berne, la volonté du premier ne fut jamais prise en compte. La justification de la séparation est alors claire.

Une première nuance à cet argument est apportée par certains cantons, qui le justifient au moyen de leur propre histoire. Théo Meier, président du Conseil d'État du canton de Bâle-Campagne écrit alors: « Le Jura — un nouveau canton, un nouveau voisin de Bâle-Campagne. Notre canton est issu, lui aussi, d'une séparation. Sa population voulait conduire elle-même ses destinées. Ici comme dans le Jura, elle ne se sentait pas à l'aise dans la communauté d'alors¹⁰... » Cet extrait permet également d'apporter une nuance à l'opinion générale, pour montrer que c'est bien à la base une volonté populaire d'autonomie. Cette dernière est perçue de l'extérieur comme un « attachement quasi viscéral des Jurassiens à leur terre et à leur passé¹¹ ». On remarque à travers cet argument un premier trait attribué aux Jurassiens: un amour pour leur région. Il est très difficile de distinguer clairement si les Jurassiens veulent leur autonomie par simple amour de leur région, ou davantage pour sortir du « joug bernois ». Je privilégie cependant la seconde hypothèse au vu de ce qui est exposé dans l'introduction. Le « triple clivage¹² » qu'expose Bernard Prongué et la période revendicatrice dans

laquelle Claude Hauser intègre la Question jurassienne tendent plus à pencher en faveur d'une véritable « révolution jurassienne¹³ » pour la liberté.

Enfin, une seconde nuance est donnée par le fait que, selon des politiciennes et politiciens, le Jura est « politiquement, économiquement et culturellement autonome¹⁴ ». Le Comité d'action suisse pour l'accueil du canton du Jura dans la Confédération écrit, dans son communiqué de presse :

Der Neue Kanton ist politisch, wirtschaftlich und kulturell eigenständig. Das *politische Kräfteverhältnis zwischen den Parteien* entspricht im Jura weitgehend jenem der Eidgenossenschaft. Wirtschaftlich ist der neue Kanton ebenso lebensfähig, wie es zahlreiche andere auch sind: Er wird wohl zu den finanzschwachen Kantonen gehören, innerhalb dieser Gruppe jedoch wieder zu den stärkeren¹⁵.

Selon ces personnes, le Jura mérite son indépendance, car il forme à lui seul une entité unique et unie. Derrière cette vision, on distingue la perception d'une région jurassienne particulière. Il serait peu concevable que, dans la distinction entre les cantons de, par exemple, Schwytz et Uri, on utilise l'argument donné par Max Petitpierre et ses confrères. Ces deux cantons sont proches politiquement, économiquement et culturellement. Par cet argument, on perçoit nettement la vision du Jura comme un îlot de particularités.

Enfin, Jean-Pascal Delamuraz ajoute encore une dimension et écrit, dans sa lettre pour l'ouvrage *Oui au Jura* publié par la Nouvelle Société helvétique, que le Jura existe d'ores et déjà véritablement :

Une fois l'autodétermination clairement exprimée, il a saisi à bras le corps son destin. En peu de temps, mais sans précipitation, il a élu une Assemblée constituante qui a remarquablement œuvré. Son peuple a adopté, à une majorité massive, la nouvelle Constitution. Fort de cette décision capitale, le bureau de la Constituante a préparé l'organisation, les structures, les conditions concrètes du fonctionnement du nouvel État.

Le canton du Jura existe¹⁶ !

Aussi, il défend la création du canton du Jura selon le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et rend hommage à l'Assemblée constituante jurassienne pour la création complète d'un appareil d'état. Dès lors, si un État existe de par son passé, sa culture et ses institutions, il doit avoir son autonomie.

Un renouveau pour la Confédération

Alors que la partie précédente regroupe des arguments avec une focalisation centrée sur le Jura Nord, cette partie élargit ce point de vue et expose d'autres opinions qui défendent la création du canton du Jura. Le premier qui apparaît alors, et qui sera repris à de nombreuses reprises après la votation, est de concevoir l'entrée d'un 23^e canton dans la Confédération comme un renouveau pour cette dernière. Dans son éditorial en première page de *24 Heures*, Michel Perrin perçoit la votation comme le « témoignage de la vitalité du fédéralisme¹⁷ ». Après 150 années sans modifications territoriales de la Suisse, cette dernière ferait un grand acte en modifiant son paysage cantonal et renouvellerait quatre vœux inscrits dans sa Constitution: « Le peuple et les cantons suisses [...] résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix [...] »¹⁸. »

De plus, Michel Perrin reprend également l'argument de Jean-Pascal Delamuraz¹⁹ qui consistait à reconnaître le travail de la Constituante jurassienne, mais l'étend au niveau national:

Voir des bénévoles créer en quelques mois les bases légales de leur État, constater que les Jurassiens tirent de la souveraineté cantonale tout ce qu'elle peut donner, c'est reconnaître que leur exigence d'autonomie, autant que leur enthousiasme politique, est revigorante pour nos institutions; et qu'elle est un hommage — même involontaire — à l'organisation politique suisse¹⁹.

La Suisse montrerait alors une image moderne d'un État capable d'accepter les particularismes de ses cantons. Dans la préface même du livre de la Nouvelle Société helvétique, Kurt Furgler tient ce discours:

En effet, la démocratie helvétique repose sur le fédéralisme, système politique qui affirme le respect de l'individualité des États dans l'union confédérale. Il apparaît comme la solution optimale de nos problèmes qui reflètent la diversité des populations, des langues et des confessions²⁰.

En plus de reconnaître les spécificités de chacun, alors que la population apparaît comme conservatrice, les Chambres et le Conseil fédéral montrent leur capacité à résoudre un problème de grande importance et qui devenait une « tâche » pour un pays soucieux de donner une image de calme à l'international. C'est d'ailleurs dans un journal français, *le Monde*, que l'on trouve ces mots, écrits par Jean-Claude Buhner:

En définitive, l'enjeu du référendum de dimanche est important pour l'avenir même de la Suisse. Il devrait apporter un moment de répit dans une question qui était devenue l'un des principaux sujets de politique fédérale. Le résultat de cette consultation devrait aussi contribuer à rehausser l'image d'un fédéralisme vivant, non sclérosé, en mesure de résoudre les problèmes de minorités et capable de s'adapter à l'évolution de la société²¹.

Cet argument de poids permet de rassembler les citoyens suisses. Peu se reconnaissent dans les arguments strictement focalisés sur le Jura, tels que ceux exposés précédemment — ce d'autant plus s'ils n'ont jamais mis les pieds dans la région qui leur apparaît comme lointaine. Développer un argument qui concerne tout le pays permet ce rassemblement. On le retrouve également dans la presse suisse allemande : « Mit der Aufnahme des Kantons Jura in die Eidgenossenschaft wird *eine echte demokratische und föderalistische Lösung für ein schwieriges innenpolitisches Problem gefunden*²². »

Enfin, étant également conscients que la participation sera une clé du succès, et qu'un oui de petite envergure pourrait signifier une non-reconnaissance générale, les responsables politiques dont j'ai étudié les textes tentent de montrer au lecteur l'importance d'une telle votation et appellent implicitement à une grande participation. Alfred Weber écrit alors dans *Oui au canton du Jura* : « La création d'un nouveau canton constitue certainement l'acte le plus important auquel ait été confrontée la Confédération moderne²³. » Mais plus encore, il s'agit bien de donner un écho véritablement national à cette votation. D'autant qu'au regard international, la Suisse apparaît alors comme capable de résoudre un grand trouble interne. Cette Suisse qui, durant les deux Guerres mondiales tentait de montrer une neutralité active dans l'humanitaire, mais également dans la médiation, se montre alors capable dans ce deuxième domaine. Aussi, c'est bien la culture politique de la Suisse qui se montre à l'étranger avec cette votation.

Un refus impossible

Après deux catégories entièrement en faveur d'un oui dans les urnes apparaît une troisième plus particulière, tant à analyser qu'à interpréter. Les arguments ambigus qui la composent sont certes en faveur du oui, mais semblent être une acceptation par dépit. Je prends l'exemple d'un extrait d'un article de Michel Perrin, paru dans *24 Heures* :

À ceux qui s'offusquent et qui se cabrent, il faut rappeler qu'un non ne résoudrait rien, bien au contraire. Il déboucherait sûrement, lui, sur un tumulte incompréhensible, sur une situation dont la gravité ne saurait être sous-estimée. Dans ce sens, le oui est un pas décisif que commande le réalisme politique²⁴.

Perrin a beau justifier par la suite « notre oui [...] ne saurait être en somme un oui négatif²⁵ », le doute est permis. Voter en fonction de ces conséquences possibles indique deux perceptions : une première montre que les Jurassiens apparaissent comme fauteurs de troubles et une seconde indique un certain ras-le-bol général.

Les actions et les revendications claires et précises des Jurassiennes et des Jurassiens ont pu choquer la Suisse. J'en veux pour preuve les termes utilisés dans certains journaux — en grande partie germanophones — au lendemain de la votation²⁶ : « une guerre pacifique²⁷ » ; « la bataille autour de la création du nouveau canton » et « le combat pour l'indépendance, le combat contre Berne²⁸ ». Ces expressions démontrent que les journalistes ont résumé la Question jurassienne par des termes violents. Il faut donc comprendre qu'une partie de la Suisse perçoit cette revendication d'autonomie comme un conflit peu sanglant, mais tout de même une lutte conflictuelle. La phrase « voter oui est le seul moyen d'apporter la paix » est donc un argument qui trouve son écho au niveau national.

Cela dit, malgré la nombreuse récurrence de cette opinion dans la presse, elle n'apparaît jamais seule, chaque auteur l'accompagnant d'une autre. Aussi, je considère cet argument davantage comme un moyen d'appuyer un discours favorable à la séparation, que comme un argument à part entière. Cet élément n'est pas négligeable, car effectivement, le oui semblait le moyen le plus simple d'apporter un répit à cette région bouleversée. Mais il apparaît peu probable, au vu des quelque 82 % de votes en faveur du nouveau canton, que cette opinion fut majoritaire dans les urnes. De plus, il semblerait réducteur de penser que le peuple suisse vote plus par dépit que par raison.

Ces journalistes et politiciens précisent également que ce n'est pas la violence qui les a conduits à donner cette raison. Mais ils mettent en garde contre une réaction disproportionnée d'une votation négative :

[...] il apparaît indispensable, pour ne pas risquer de tout remettre en question, qu'avant et après la votation fédérale, et même dans le cas inattendu d'un refus du peuple ou des cantons, les Jurassiens les plus

responsables s'efforcent d'éviter et de décourager fermement toute violence, et de maîtriser celle qui, du fait de quelques exaltés, devrait se manifester²⁹.

Tout en refusant la poursuite d'actions marquantes après l'acceptation par le peuple de l'entrée du canton du Jura dans la Confédération, Franco Masoni rappelle que: « [...] la vie en commun ne pourra se développer de manière harmonieuse et organique que dans le respect du droit³⁰ ». Il donne ainsi une perception du Jura comme une entité instable et parfois surpassant le droit et même les mœurs admises en Suisse.

Enfin, Alfred Wyser, conseiller d'État soleurois, ne décrie pas les actions des Jurassiennes et des Jurassiens, au contraire, ils les appuient par le poids de l'histoire. Il défend le canton Jura en le comparant à d'autres cantons, ayant également un passé mouvementé, qui ont dû muscler leur voix pour défendre leur liberté: « D'ailleurs, ce n'est qu'après leur entrée dans la Confédération que les nouveaux cantons sont accueillis par des sonneries de trompette. Souvent, les préalables ont été marqués par de durs affrontements³¹. » Il rattache ainsi la population jurassienne à la population suisse. Son argument est intéressant, car il ne marginalise pas les habitantes et les habitants du futur canton du Jura par rapport aux citoyennes et aux citoyens du pays, mais les inscrit dans cette entité nationale.

Un canton « immature »

Après avoir exposé les trois différents courants de « oui » pour la votation du 24 septembre 1978, il est nécessaire d'exposer un « non » peu présent, mais pas inexistant pour autant. Preuve en est le résultat de la votation: 82,3 % de oui et 17,7 % de non. Il est important de rechercher les arguments des quelque 1/6 de la population suisse qui a refusé l'entrée dans la Confédération d'un 23^e État. Il est très difficile d'avoir accès à des discours ouvertement contre la création du canton du Jura. Aussi, je n'utilise que des sources indirectes, qui contiennent implicitement des opinions d'opposants, ou d'autres qui citent, dans un exposé en faveur du nouveau canton, les arguments de leurs adversaires.

Le premier que l'on puisse avancer est intéressant, car il n'est en rien un argument contre le Jura. Il semble davantage être une constatation sur l'opinion générale de la population suisse. Alfred Weber, conseiller national et ancien conseiller d'État uranais, reprend ce discours que l'on retrouve à de nombreuses reprises: « Les Suisses sont conservateurs dès

qu'on touche aux institutions³².» Cette généralisation semble crédible au vu de l'importance de l'utilisation de cette critique dans les sources. Cette constatation n'est pas à proprement parler contre l'autonomie jurassienne, mais nécessitait d'être mentionnée.

D'autres opinions sont cette fois focalisées sur le Jura Nord et remettent directement en question la création d'un canton du Jura. Dans une lettre de lecteur ayant pour titre «Entgegnung an Nationalrat Schalcher», parue dans la *N.Z.Z.*, Georgette Wachter écrit ceci :

Die Jurassier wissen jetzt, dass sie demokratisch gefällte Entscheide zu respektieren haben. Sie pauschal der Unreife zu bezichtigen ist überheblich und schulmeisterlich. Die Patrizier nannten das gemeinde Volk seinerzeit zu unreif zur Ausübung der politischen Rechte; es soll auch Männer gegeben haben, dis das Gleiche von den Frauen behaupteten³³.

Nous comprenons ainsi que le conseiller national Schalcher a tenu des propos en faveur du non, propos auxquels M^{me} Wachter répond. Il importe peu de savoir qui porte tel ou tel avis. Seule compte l'opinion en elle-même. Heinrich Schalcher donne au futur canton du Jura une étiquette d'entité «immature». Je n'ai retrouvé cet argument à aucun autre endroit et c'est justement ce qui en fait son intérêt. Ce jugement qui semble important ne s'est pas diffusé à travers les écrits de l'époque. Pourtant, il apparaît tout à fait comme une position forte en défaveur de la création du canton du Jura. Les moyens utilisés et le passé non indépendant du Jura peuvent être qualifiés d'immatures au vu de leur inexpérience récente dans l'exercice d'un pouvoir autonome. Cet avis est ici détourné par l'humour, car bien souvent, le simple fait de citer en exemple le travail de l'Assemblée constituante permet d'opposer à cet argument l'image d'un peuple responsable.

Enfin, une dernière opinion négative d'un troisième type est exposée par Sigmund Widmer, président de la ville de Zurich :

Aussi recommandable qu'il puisse y paraître, à froidement considérer les faits, de dire «oui», il faut compter avec bien des résistances. Cette opposition provient de deux sources bien distinctes. D'une part, la création d'un nouveau canton heurte l'opinion publique de notre pays, caractérisée par une extrême hostilité à tout changement. D'autre part, la création du nouveau canton est de nature à écarter la « justification » de l'agressivité. Les symptômes [sic] ne manquent pas qui donnent à penser que divers éléments du Nord du Jura même ne trouvent que peu d'intérêts à un « oui »³⁴.

Après avoir cité le constat déjà mis en évidence précédemment, il pose une véritable critique envers la population jurassienne. Il permet dans mon travail d'émettre un jugement qui corrobore les traits déjà mis en exergue précédemment³⁵. Les citoyennes et les citoyens suisses n'apprécient que peu les tourments qu'ont fait endurer les séparatistes jurassiens au reste de la population helvétique. Aussi, cette dernière pourrait refuser l'autonomie pour montrer clairement sa désapprobation de « l'agressivité » dont ont fait preuve les Jurassiennes et les Jurassiens du Nord, partisans de la séparation. Ainsi, ce stigmate de population « ardente » semble coller à la peau des habitantes et des habitants du Nord du Jura.

Conclusion

Les Jurassiennes et Jurassiens se sentent véritablement opprimés par un mariage qu'ils n'ont pas souhaité. Ils sont, par leur projet d'autonomie, porteur d'un renouveau fédéral. De plus, il semble impossible de refuser leur indépendance, sans quoi ils continueront de bousculer une Suisse sensible à tout bouleversement, malgré l'immaturité du projet. Voilà la description qu'il est possible de faire de la perception de la population suisse avant la votation du 24 septembre 1978. Ils sont tout à la fois, novateurs, perturbateurs et immatures.

S'intéresser à la votation du 24 septembre 1978, ce n'est pas uniquement chercher pour quelles raisons certains citoyens suisses ont accepté et pour quelles raisons d'autres ont refusé l'objet du scrutin. L'analyse des discours tenus avant et après la votation permet de constater de quelle manière les Jurassiennes et les Jurassiens sont perçus dans et hors des frontières de la Confédération suisse. De plus, elle permet de montrer que cet objet ne portant que sur la création d'un canton « turbulent » comporte en son sein un écho national et international. Les interventions permettent de mettre en évidence l'importance d'un tel scrutin en Suisse, qui montre une image moderne de la Confédération. L'ancien petit pays est parvenu à résoudre une grave crise interne. Enfin, le chemin qui a amené cette votation, les quatre années qui séparent le vote du 23 juin 1974 et celui du 24 septembre 1978 ont permis à une grande majorité de citoyennes et de citoyens de voir une population qu'ils considéraient uniquement comme des « agitateurs », davantage comme des femmes et des hommes soucieux de leur liberté et porteurs d'une volonté inaliénable de mener leur projet à bien. Certes, dans bien des endroits en Suisse, autant latins que germanophones, les habitantes et

les habitants du Jura continuent d'être perçus comme de « vilaines gens qui veulent tout diriger³⁶ ». Mais la grande majorité du pays a un tout autre avis sur la population du nouveau canton. Et la preuve d'une perception positive non uniquement romande est à trouver dans le *Luzerner Neuste Nachrichten* du 25 septembre 1978 :

Toute la bataille autour de la création du nouveau canton aura eu pour effet de faire connaître une région et un peuple de Suisse situés à l'écart des grandes routes. Elle [sic] aura fait comprendre que derrière les crêtes bleues du Jura ne vivent pas de « vilaines gens qui veulent tout diriger », comme disait Jeremias Gotthelf, mais bien des Suisses qui ont leur caractère propre, tout comme les Tessinois, les Bâlois, les Genevois ou les Grisons, les Bernois ou les Urnais. Et l'on souhaite qu'à l'avenir, des Suisses aient l'occasion de connaître encore d'autres Suisses et d'apprendre à les comprendre³⁷.

Avec à peine quarante ans de recul, il n'est pas possible d'apporter un point final à cet épisode de l'histoire suisse. De nombreuses péripéties ont encore bouleversé la région jurassienne et l'ensemble de la Suisse récemment. La votation du 18 juin 2017 sur le transfert de la ville de Moutier du canton de Berne au canton du Jura et les nombreux échos, recours et décisions qu'elle a suscités montrent la vitalité de la Question jurassienne et toute la sensibilité du problème. De plus, lorsque la Question prévôtoise sera résolue, rien ne dit que la Question jurassienne le sera pour autant. Ce qui pour l'heure est certain, c'est bien que la perception de la population jurassienne comme toujours en mouvement, irrémédiablement revendicatrice de liberté et de justice, n'a toujours pas évolué depuis le vote du 24 septembre 1978. Mais comme le disait Gilbert Duboule — ancien conseiller d'État genevois — avant la votation, et qui semble aussi pertinent après la votation que quarante ans plus tard :

Comment le Jura se comportera-t-il à l'avenir ?

Nous le saurons plus tard.

Personnellement, je fais confiance à ce peuple du Jura qui est certainement animé des mêmes vertus helvétiques que celles que l'on rencontre dans les autres cantons. Il y a bien entendu comme partout ailleurs des particularités et des originalités qui constituent la raison d'être de notre fédéralisme, mais sans que cela doive signifier que nous aurions avec le Jura un canton « pas comme les autres » qui devrait être « un laboratoire permanent d'idées ». Non, nous avons tous nos idées, l'essentiel est qu'elles convergent vers le même but, assurant ainsi au peuple suisse son indépendance, ses libertés et sa prospérité.

Bonne chance au Jura³⁸ !

Après l'obtention de sa maturité gymnasiale au lycée cantonal de Porrentruy (option spécifique biologie et chimie, option complémentaire histoire), Aurèle Girardin obtient en 2019 un bachelor en histoire et français à l'université de Fribourg. Il y poursuit actuellement ses études de master en histoire contemporaine et français.

NOTES

¹ Aurèle GIRARDIN, *Perception nationale et internationale de la création du canton du Jura et son entrée dans la Confédération helvétique: Revue de presse de l'avant et de l'après votation du 24 septembre 1978*, travail de bachelor, 2019.

² Voir le paragraphe *La dissolution d'un « mariage forcé »*.

³ Jean-Pascal DELAMURAZ, « Un canton comme les autres », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 137.

⁴ Jean-Claude BUHRER, « la Naissance d'un nouveau canton », *le Monde*, 23 septembre 1978, p. 5.

⁵ Jacques POGET, « Oui au Jura », *le Matin tribune*, 22 septembre 1978, p. 3.

⁶ Voir le paragraphe *Un renouveau pour la Confédération*.

⁷ Denis DE ROUGEMONT, « Le Jura libre à l'heure des régions », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 90.

⁸ Sigmund WIDMER, « Réflexions sans passion », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 133.

⁹ Schweizerisches Aktionskomitee für die Aufnahme des Kantons Jura in den Bund, Max Petitpierre, Ludwig von Moos, Friedrich Traugott Wahlen, Willy Spühler, « Für ein Ja zum Jura », *Neue Zürcher Zeitung*, 22 septembre 1978, p. 33.

¹⁰ Théo MEIER, « Vœux du canton de Bâle-campagne », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p.127.

¹¹ Bernard PRONGUÉ, « Jura 23^e canton suisse », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 16.

¹² PICHARD, *la Question jurassienne, avant et après la naissance du 23^e canton*, coll. « le savoir suisse », Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, p. 48.

¹³ Franco MASONI, « Salut tessinois », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 135.

¹⁴ Schweizerisches Aktionskomitee für die Aufnahme des Kantons Jura in den Bund, Max PETITPIERRE, Ludwig VON MOOS, Friedrich TRAUGOTT WAHLEN, Willy SPÜHLER, « Für ein Ja zum Jura », *ouvr. cité*.

¹⁵ Schweizerisches Aktionskomitee für die Aufnahme des Kantons Jura in den Bund, Max PETITPIERRE, Ludwig VON MOOS, Friedrich TRAUGOTT WAHLEN, Willy SPÜHLER, « Für ein Ja zum Jura », *ouvr. cité*.

¹⁶ DELAMURAZ, « Un canton comme les autres », *ouvr. cité*.

¹⁷ Michel PERRIN, « Oui au Jura », *24 Heures*, 22 septembre 1978, p. 1.

¹⁸ Préambule, *Constitution fédérale de la Confédération suisse*, état le 1^{er} janvier 2018, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/201801010000/101.pdf>, consulté le 23 janvier 2019.

- ¹⁹ PERRIN, « Oui au Jura », *ouvr. cité*.
- ²⁰ Kurt FUGLER, « Préface », in : Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 13.
- ²¹ BUHRER, « La Naissance d'un nouveau canton », *ouvr. cité*.
- ²² Schweizerisches Aktionskomitee für die Aufnahme des Kantons Jura in den Bund, Max Petitpierre, Ludwig von Moos, Friedrich Traugott Wahlen, Willy Spühler, « Für ein Ja zum Jura », *op. cit.*
- ²³ Alfred WEBER, « Une Suisse primitive sur la réserve », in : Nouvelle Société Helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société Helvétique, 1978, p. 141.
- ²⁴ PERRIN « Oui au Jura », *ouvr. cité*.
- ²⁵ *Idem.*
- ²⁶ Voir annexe n° 1 : vocabulaire.
- ²⁷ François GROSS, « Confiance et raison », *la Liberté*, 25 septembre 1978, p. 1.
- ²⁸ Karl BARTH, « Commencer à comprendre », *Luzerner Neuste Nachrichten*, dans s. n. « Jura, la Suisse t'aime », 24 Heures, 26 septembre 1978, p. 10.
- ²⁹ MASONI, « Salut tessinois », *ouvr. cité*.
- ³⁰ Reynold TSCHÄPPÄT, « Salut de la ville de Berne », in : Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 124.
- ³¹ Alfred WYSER, « le Salut du canton de Soleure », in : Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 128.
- ³² WEBER, « Une Suisse primitive sur la réserve », *ouvr. cité*.
- ³³ Georgette WACHTER, « Entgegnung an Nationalrat Schalcher », *Neue Zürcher Zeitung*, 22 septembre 1978, p. 73.
- ³⁴ WIDMER, « Réflexions sans passion », *ouvr. cité*.
- ³⁵ L'écho international est très marqué après la votation et n'apparaît donc pas dans cet article, mais dans le travail complet.
- ³⁶ BARTH, « Commencer à se comprendre », *ouvr. cité*.
- ³⁷ *Idem.*
- ³⁸ Gilbert DUBOULE, ancien conseiller d'État, Genève, « Savoir respecter [sic] la volonté populaire », in : Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 140.